

MATIÈRES RÉSIDUELLES INTERDITES **DANS VOTRE BAC VERT**

- **Ampoules, fluocompactes et fluorescents**
Vous pouvez en disposer à votre écocentre.
- **Bombonnes de propane**
Vous pouvez en disposer à votre écocentre.
- **Huiles alimentaires**
Elles peuvent être jetées dans votre bac brun ou votre bac vert en petite quantité mais il est préférable d'en disposer directement à votre écocentre.
- **Huiles de moteurs et autres huiles de vidange**
Vous pouvez disposer à votre écocentre.
- **Matériaux de construction**
En grande quantité, veuillez en disposer directement à votre écocentre.
- **Matériel électrique et électronique**
Encore fonctionnel? Nous vous suggérons fortement d'en faire don à une association ou à la Ressourcerie de Lotbinière. Sinon, vous pouvez en disposer à votre écocentre.
- **Médicaments périmés**
Ils doivent être apportés en pharmacie pour avoir l'assurance qu'ils soient éliminés de manière environnementale et sécuritaire.
- **Peintures et teintures résidentiels**
Vous pouvez en disposer à votre écocentre.
- **Piles et batteries**
Un point de dépôt est disponible à l'entrée ouest du centre communautaire. En grande quantité, veuillez en disposer directement à votre écocentre.
- **Pneus**
Ils doivent être ramenés dans un garage ou à votre écocentre. N'hésitez pas à communiquer à l'avance avec votre garagiste pour s'assurer qu'il reprend bien les anciens pneumatiques.

En déposant vos matières résiduelles au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

Merci de votre collaboration.